

MIRAMAS CYCLOTOURISME

A.G du 23 Novembre 2019

INTERVENTION sur la SECURITE

- 1) Bilan des chutes de l'année en cours (voir commentaires du tableau)
- 2) Intervention

L'an dernier lors notre AG nous avons fait un bilan sur la sécurité, ainsi que sur les nouvelles dispositions du code de la route concernant les cyclistes.

Il n'y a pas eu de grosses évolutions supplémentaire cette année, par contre en ce qui concernent les accidents concernant les 2 roues, l'évolution est inquiétante.

Inquiétante, car les derniers chiffres de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) sont en forte augmentation. Les adeptes de la petite reine sont les usagers de la route qui enregistrent la plus forte hausse des tués : soit + 14 %.

Ce chiffre concerne bien sur tous les pratiquants, du simple promeneur, au professionnel

Certes, les Français sont de plus en plus nombreux à circuler à bicyclette, comme l'atteste la bonne forme du marché du vélo, dopé par les ventes des modèles électriques. En 2018, ce sont 3,3 millions de vélos qui ont été vendus dans l'Hexagone. Appelée de tous leurs vœux par nos décideurs politiques, cette évolution sociétale est naturellement excellente pour la planète, le climat, la qualité de l'air et la santé humaine. Mais les cyclistes ne sauraient la payer par l'augmentation des incivilités quotidiennes sur la chaussée et des accidents de vélos, plus ou moins graves, voire mortels hélas.

Le nombre de mort à vélo ne cesse donc d'augmenter. En France, en 2018, il y a eu 4 805 accidents impliquant un vélo. Ils ont causé 4328 blessés et 175 tués, ce qui représente 5 % du nombre total des personnes mortes sur les routes.

Où ont lieu les accidents, qui sont les victimes ?

Les hommes de plus de 65 ans représentent la majorité des victimes alors que pour les deux roues motorisées, la plupart des victimes ont entre 18 et 34 ans. « En 2018, la classe d'âge des 65 ans ou plus (20 % de la population) représente 41 % de la mortalité cycliste alors que sa part dans la mortalité générale, tous usagers confondus, est de 26 % »

Pour 61 %, ils ont lieu hors agglomération lors des sorties de loisir. L'ONISR explique que pour chaque heure passée sur la route, un cycliste a trois fois plus de chance d'être victime d'un accident qu'un automobiliste.

Cependant le risque d'avoir un accident en faisant du vélo est dix fois moins important que pour un usager de deux-roues motorisé.

En dehors des recommandations habituelles de sécurité, tant sur nos déplacements que sur nos équipements, je souhaiterais vous rappeler quelques principes mais revenir aussi sur quelques

évolutions du code de la route, que nous devons tous respecter tant sur notre vélo qu'avec d'autres moyens de locomotions et qui sont importantes de se les rappeler

Bien sur en premier lieu il y a l'évidente nécessité de porter un casque pour notre pratique sportive. Mettre un casque c'est diviser par deux les risques de fractures du crâne en cas par exemple de chute sur une portière qui s'ouvre, et par trois en cas de choc latéral par une voiture à 45 km/h. (chiffres ONISR)

Pour l'heure, depuis 2017, la loi oblige seulement les enfants de moins de 12 à en porter un.

Depuis l'an dernier, il n'y a pas eu d'évolutions vraiment significatives au code de la route. Vous pouvez consulter le document qui reprend ces évolutions dont nous avons parlé l'an dernier, qui je crois était en lecture sur notre site.

Toutefois, Je souhaiterais donc insister sur :

1) Une bande cyclable est **une voie exclusivement** réservée aux vélos sur une **chaussée à plusieurs voies** (ex : route entre Entressen et Mouriès)

2) Une piste cyclable est une **chaussée** réservée aux vélos (ex : le long de la base aérienne de Salon)

Il faut savoir que depuis le 1er janvier 1999 les cyclistes n'ont plus l'obligation d'utiliser les pistes et bandes cyclables lorsqu'elles existent, sauf si cette obligation est instituée par l'autorité investie du pouvoir de police, le maire en général (article R431-9)

Je vous rappelle donc : pour qu'une piste cyclable soit obligatoire elle doit être matérialisée par un **panneau circulaire bleu**, tout autre forme de panneaux rend la piste facultative, mais bien sur elles sont toutes vivement conseillées !!

Hélas nombreux sont les automobilistes ne sachant pas cela, et préférant vociférer insultes et appliquer des comportements dangereux pour notre sécurité

Même si des réflexions sont en cours nous pouvons toujours déplorer que trop souvent la prise en compte de la sécurité des cyclistes par les pouvoirs publics et aménageurs, semble parfois être sacrifiée au profit des pressions et de certains lobbies pour enfin réaliser absolument de vrais itinéraires cyclables.

Je rappelle également une fois de plus que le code de la route prévoit que les cyclistes peuvent circuler à 2 de front. C'est **l'article R431.7** qui précise de ne pas rouler à plus de 2 de front. Et bien sur on doit se ranger en file dès l'approche de voiture, quand celles-ci veulent bien nous laisser le temps de se ranger !! Après chacun doit apprécier et appréhender la situation et ne pas se mettre en danger car là aussi beaucoup d'automobilistes oublient cet article du code, et pourtant il ne date pas d'hier.

Conclusions

Alors, si bien sur les Fédérations, notamment la FFCT, mais aussi les associations...ont un rôle important à jouer dans l'évolution du code de la route tout en espérant voir beaucoup plus de comportements positifs de tolérances et de respects envers les cyclistes, et pour que la pratique du vélo se généralise dans de bonnes conditions, les premiers acteurs resteront les

cyclistes eux même, qui de part leurs comportements, que ce soit en ville ou en dehors, doivent être les premiers à respecter les codes et usages si nous voulons gagner en respect et surtout en sécurité.

Souvent nous enrageons envers certains comportements qui frôlent la catastrophe, c'est vrai et cela de plus en plus hélas. Mais mes amis, peut on s'enrager après un automobiliste au comportement dangereux, si nous même brûlons des feux rouges, prenons des ronds points en sens inverses, si nous restons à plusieurs de front si la circulation est dense.....etc., etc.

En toute honnêteté nous avons tous commis au moins une fois des imprudences ou quelques entorses au code de la route, mais alors tâchons d'en être conscient et de ne pas se mettre en danger ni de mettre en danger les autres, d'autant plus que l'effet de groupe est encore plus accidentogène...

Et surtout continuons à faire vivre cette pratique magnifique qu'est le cyclisme et sous toutes ses formes, bien évidemment le tout dans le plus grand respect de tous, il en va de notre plaisir à rouler ensemble sur nos routes, de notre sécurité, de notre santé et de notre vie à tous.

Le responsable sécurité